



## LA CLASSE DE 1<sup>ère</sup>

### LES ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

En classe de 1<sup>ère</sup>, les élèves suivent un tronc commun en voie générale de 18.5 heures hebdomadaire :

- **Français** – 4.5 heures par semaine
- **Histoire-géographie** – 3.5 heures par semaine
- **Langue vivante A et langue vivante B** – 3 heures par semaine chacune
- **Enseignement scientifique** – 2 heures par semaine
- **Éducation physique et sportive** – 2 heures par semaine
- **Enseignement moral et civique** – 18 heures annuelles

### ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

Chaque élève doit suivre aussi **trois enseignements de spécialité** à raison de 4 heures hebdomadaires chacun, soit 12 heures, à choisir parmi :

- **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques**
- **Humanités, littérature et philosophie**
- **Langues et littératures étrangères en allemand ou en anglais**
- **Mathématiques**
- **Numérique et Sciences Informatiques**
- **Physique et chimie**
- **Sciences de la vie et de la terre (SVT)**
- **Sciences économiques et sociales (SES)**

À la fin de l'année de première, l'élève devra choisir et conserver deux des trois enseignements de spécialité suivis, tandis que le troisième enseignement sera intégré dans le contrôle continu.

Les enseignements de spécialité sont mis en place sous réserve de leur validation par le Ministère de l'Éducation nationale et d'effectifs suffisants.

### LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

Deux **langues vivantes sont obligatoires** pour tous les élèves : **l'allemand** et **l'anglais**. Les nouveaux élèves qui n'auraient jamais suivi de cours d'allemand bénéficient en début d'année d'un soutien particulier.

**Matura** - Les élèves qui se préparent à la Matura suivent les cours d'allemand langue maternelle (4 heures) et d'histoire-géographie en langue allemande (2 heures), dispensés par les enseignants de la Bildungsdirektion de Vienne. Ces enseignements sont obligatoires pour les élèves de nationalité autrichienne.

**Cours de langues au CNED** - Les nouveaux élèves désirant poursuivre l'enseignement d'une langue vivante débutée au collège et non enseignée au LFV s'inscrivent obligatoirement au CNED, Centre National de l'Enseignement à Distance, dès le début de l'année scolaire, s'ils souhaitent que leurs notes soient prises en compte sur les bulletins de notes semestriels. Ils doivent obtenir au moins 4 notes par semestre.

*Dans ce cas, il leur faudra choisir les « cours à la carte réglementée » avec autorisation du chef d'établissement. Les frais d'inscription à ces cours CNED sont à la charge des familles. Ces élèves ne sont pas dispensés des cours d'allemand. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint. Cette information doit être précisée lors de l'inscription pédagogique.*

Au total, pour les élèves de Langue Allemande Maternelle, le volume horaire de base s'élève à **33.5 heures**.  
Pour un élève de Allemand Langue Vivante étrangère, le volume horaire est de **30.5 heures**.

## ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Le nombre d'options est limité à deux options.

Ces enseignements optionnels sont à choisir parmi :

- Latin (débuté au collège) : 3 heures
- Section Européenne (débuté en 2<sup>nde</sup>)
- Arabe 3h ou Espagnol : 3 heures
- Histoire des Arts : 3 heures
- Mathématiques : 1.5 heures
- Option EPS – badminton
  
- **Autre langue vivante** : inscription à un enseignement à distance du CNED dit « à la carte réglementaire » avec autorisation du chef d'établissement, dès le début de l'année scolaire. Les frais sont à la charge des familles. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint pour être inscrites aux bulletins de notes.

**Les options, facultatives, sont mises en place sous réserve d'effectifs suffisants et de compatibilité d'emploi du temps. Le choix d'un enseignement facultatif est un engagement pris pour une année scolaire. Aucundésistement ne sera possible en cours d'année.**

## ATELIERS

L'offre des **ateliers facultatifs** est réactualisée chaque année et fait l'objet d'une communication spécifique à la rentrée. L'ouverture de ces ateliers dépend du nombre d'inscrits, certains peuvent faire l'objet d'une sélection parmi les élèves.